

Surveillance coqueluche

Date de publication : 8 août 2024

OCCITANIE

Faits marquants

La situation en Occitanie s'inscrit dans un **contexte national et européen de recrudescence à un niveau d'intensité élevée** de la coqueluche **qui se poursuit au cours des derniers mois**, après une circulation très faible de 2020 à 2022 (Santé publique France, Bulletin épidémiologique en France du 29 juillet 2024, ECDC).

Stabilisation à un niveau élevé du nombre de passages aux urgences pour suspicion de coqueluche au cours des 4 dernières semaines (Figure 1). Ces passages concernent **principalement les enfants** (les moins de 15 ans et les moins de 1 an représentent respectivement 43 % et 29 % des passages depuis début 2024) avec un **taux d'hospitalisation le plus élevé chez les moins de 1 an** (71%)

Stabilisation à un niveau élevé du nombre de cas suspects de coqueluche vus par les 4 associations SOS Médecins de la région (Montpellier, Toulouse, Nîmes et Perpignan), entre 30 et 45 actes hebdomadaires, au cours des 4 dernières semaines (Figure 2).

En juillet 2024, stabilité du taux de positivité des PCR coqueluche en juillet comparé à juin d'après les données 3 labos (Biomnis et Cerba) (Figure 3).

Stabilisation du nombre de signalements à l'ARS Occitanie par les professionnels de santé de cas isolés ou de cas groupés de coqueluche, **depuis 5 semaines** (Figure 4). Les signalements concernent, depuis début 2024, la quasi-totalité des départements (Figure 5).

La couverture vaccinale par le vaccin hexavalent des nourrissons nés en 2022 et âgés de 21 mois ayant reçu 3 doses de vaccin était **supérieure à 91 %** en Occitanie, proche du niveau national (Point épidémiologique Coqueluche du 28/06/2024)

Les consignes d'envoi des prélèvements à destination des laboratoires sont accessibles sur le site de l'Institut Pasteur, **Centre National de Référence** des coqueluches et autres bordetelloses (lien).

Dans ce contexte national, avec un nombre de décès particulièrement élevé chez les nouveau-nés et les nourrissons, la **Haute Autorité de Santé (HAS)** a été saisie par le ministère chargé de la santé.

Elle rappelle (lien) que **la vaccination de la femme enceinte constitue le moyen le plus efficace de protéger le nouveau-né et le nourrisson avant qu'ils ne puissent l'être par leur propre vaccination**. Elle recommande par ailleurs un **rappel vaccinal à toutes les personnes pouvant être en contact rapproché avec des nouveau-nés et nourrissons de moins de 6 mois**, si la dernière injection reçue date de plus de 5 ans.

Les mesures de prévention

La **prévention** de la coqueluche repose sur la **vaccination** et les **mesures de contrôle non vaccinales**.

● La vaccination

La politique vaccinale contre la coqueluche en France vise à **réduire les formes sévères**, les **hospitalisations** et les **décès** liés à la coqueluche qui surviennent essentiellement chez les nourrissons de moins de 6 mois.

Elle repose sur **trois** stratégies complémentaires (professionnels, grand public) :

- La **vaccination est obligatoire pour les nourrissons** nés à partir du 1er janvier 2018 à l'âge de 2 mois, 4 mois avec rappels à 11 mois, 6 ans et 11-13 ans et jusqu'à l'âge adulte (25 ans avec possibilité de ratrappage jusqu'à 39 ans).
- La **vaccination est fortement recommandée chez les femmes enceintes**, dès le second trimestre de grossesse, en privilégiant la période entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée.
- En l'absence de vaccination de la mère au cours de la grossesse, la **vaccination de la mère en post-partum et des personnes susceptibles** d'être en contact étroit avec le nourrisson durant ses 6 premiers mois de vie est recommandée (stratégie dite du cocooning).

La vaccination est également recommandée chez :

- Les personnes immunodéprimées,
- Les professionnels de santé (y compris dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad),
- Les personnes travaillant en contact étroit et répété avec les nourrissons âgés de moins de 6 mois,
- Les étudiants des filières médicales et paramédicales,
- Les professionnels de la petite enfance dont les assistants maternels et les personnes effectuant régulièrement du baby-sitting,

Chez les professionnels de santé et de la petite enfance, les rappels de 25, 45 et 65 ans doivent désormais comporter la valence coquelucheuse.

● Les mesures de contrôles autour d'un cas comportent :

- La mise en place de mesures barrières autour du ou des cas (lavage des mains, port de masque),
- Antibiothérapie, isolement et éviction scolaire des sujets infectés pendant 3 à 5 jours après mise sous antibiothérapie, selon l'antibiotique,
- Vérification et mise à jour de la vaccination coqueluche des personnes exposées,
- Antibiothérapie des sujets contacts proches et occasionnels à risque de forme grave et non protégés par la vaccination.

Figure 1. Nombre hebdomadaire de passages aux urgences pour coqueluche chez les moins de 1 an, les 1-14 ans et les 15 ans ou plus, réseau Oscour®, Occitanie, du 1^{er} janvier 2022 au 4 août 2024

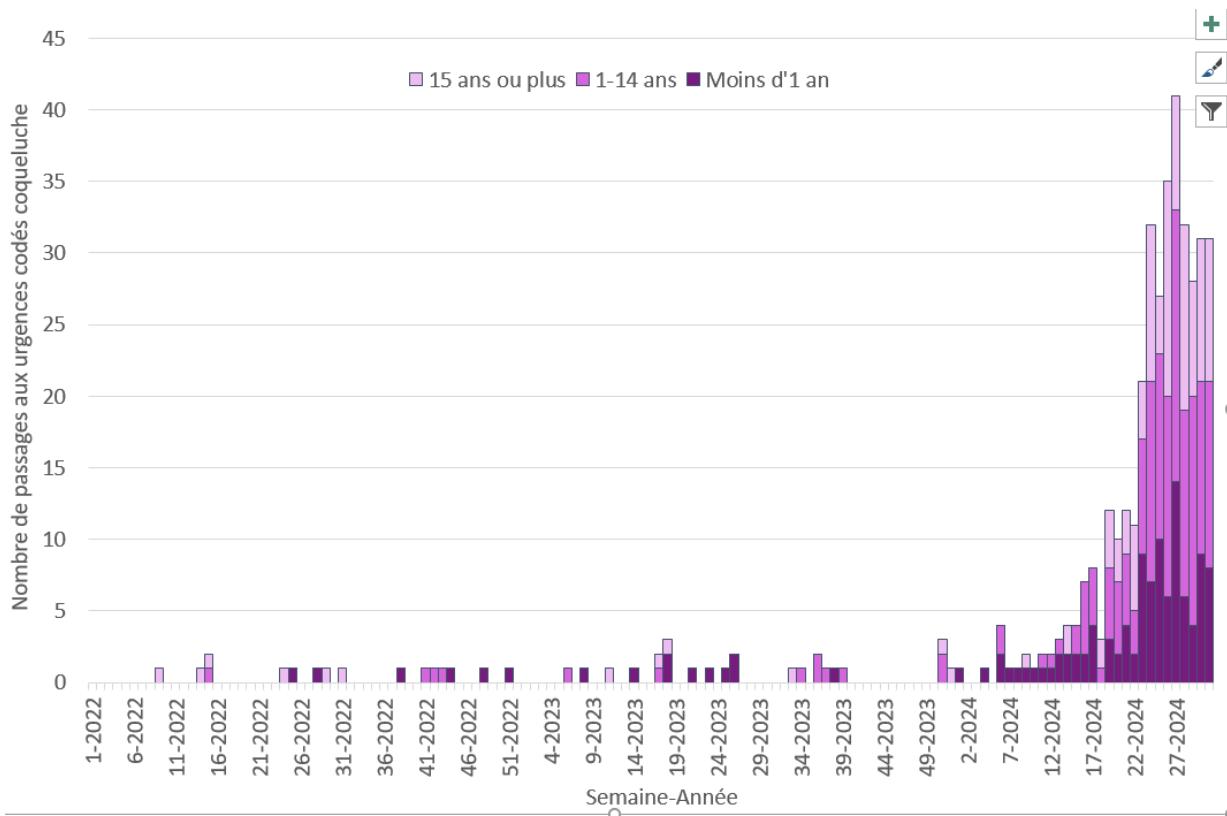


Figure 2. Nombre hebdomadaire d'actes médicaux codés coqueluche chez les moins de 1 an, les 1-14 ans et les 15 ans ou plus, SOS Médecins, Occitanie, du 1^{er} janvier 2022 au 4 août 2024

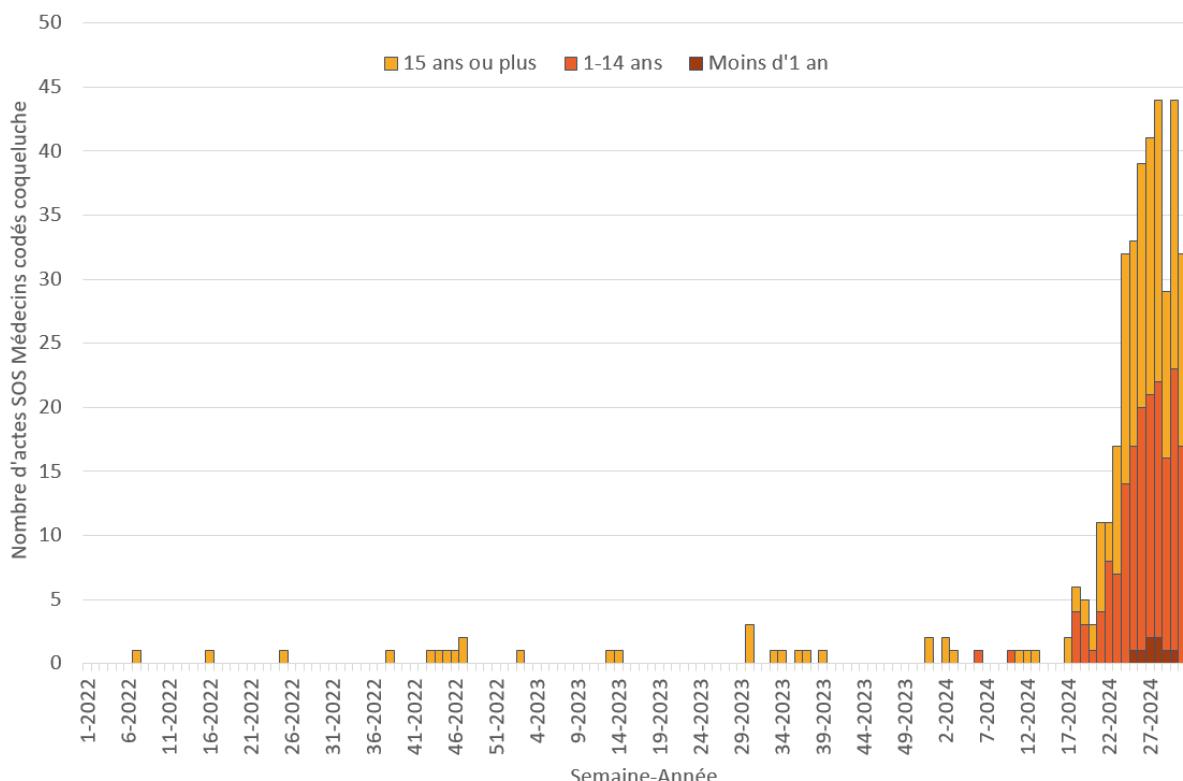


Figure 3. Nombre de PCR coqueluche positives et négatives et taux de positivité au cours des 12 derniers mois (mensuel) et par classe d'âge, Occitanie (données du mois d'août incomplètes, arrêtées en S 2024-31) (source : Biomnis et Cerba, exploitation Santé publique France)

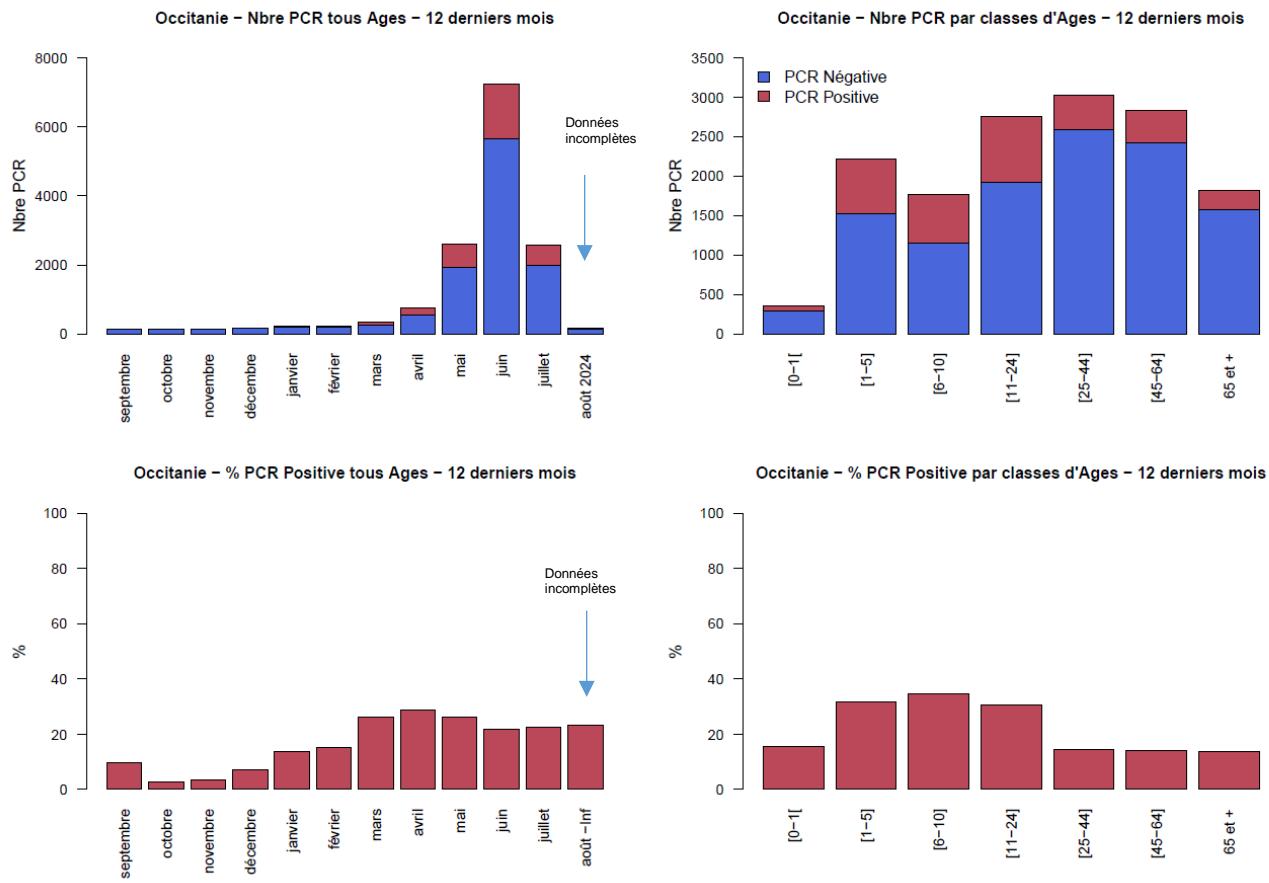


Figure 4. Distribution hebdomadaire du nombre de signalements de cas isolés ou groupés de coqueluche validés par l'ARS Occitanie du 1^{er} janvier 2024 au 6 août 2024 (source : SIVSS-ARS Occitanie)

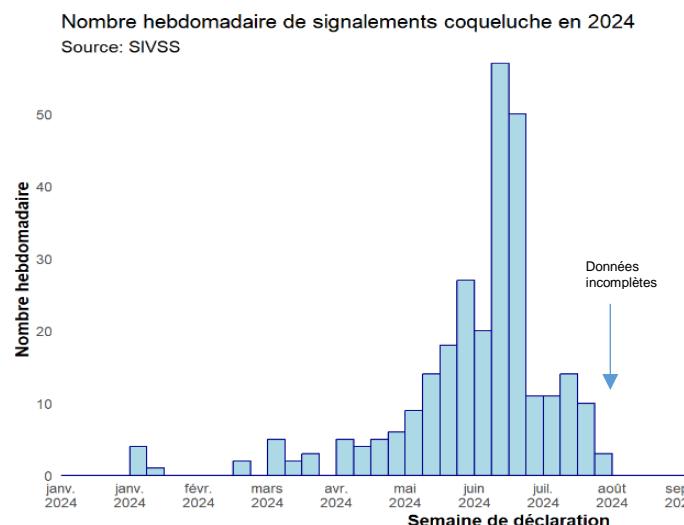
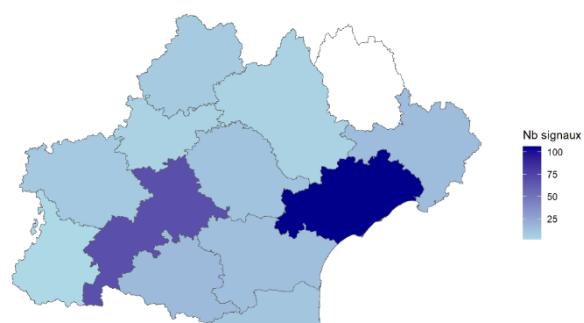


Figure 5. Distribution régionale du nombre de signalements de cas isolés ou groupés de coqueluche validés par l'ARS Occitanie du 1^{er} janvier 2024 au 6 août 2024 (source : SIVSS-ARS Occitanie)

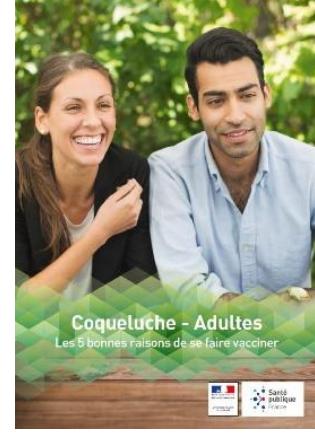


Source : SIVSS-ARS Occitanie

Les outils pour le grand public

Santé publique France possède un large éventail d'outils pour informer le grand public :

- **Les dépliants d'information « 5 bonnes raisons de se faire vacciner »** répondent aux questions essentielles que peuvent se poser le grand public sur la plupart des vaccinations du calendrier vaccinal (rotavirus, coqueluche femmes enceintes, méningocoque B, etc.).



- **La carte postale et l'affiche du calendrier vaccinal**, mis à jour tous les ans, permettent à chacun d'identifier les vaccinations indiquées ainsi que le schéma vaccinal préconisé selon son âge et/ou sa situation.



- **Des vidéos** pédagogiques et des vidéos d'experts sont également disponibles sur le site vaccination-info-service.fr pour informer le grand public

- **Le port du masque**



Pour en savoir plus

- Dossier [coqueluche](#) sur le site de Santé publique France
- [Bulletin épidémiologique coqueluche en France](#)
- [Avis HAS du 18/07/2024](#) : Stratégie de vaccination contre la coqueluche dans le contexte épidémique de 2024. Rappel vaccinal des professionnels au contact des personnes à risque de forme grave
- Conduite à tenir autour d'un ou plusieurs cas de coqueluche ([HCSP](#))
- Coqueluche | Vaccination Info Service ([vaccination-info-service.fr](#))
- Dossier sur la [surveillance syndromique SurSaUD®](#)

Partenaires de la surveillance

- ARS Occitanie
- Structures d'urgences du réseau Oscour® ;
- Associations SOS Médecins de Montpellier, Nîmes, Perpignan et Toulouse
- Laboratoire Biomnis
- Laboratoire Cerba
- Pour les signalements à l'ARS Occitanie : cliniciens et LBM, éducation nationale, établissements de santé et médico-sociaux, professionnels de la petite enfance

Rédacteur en chef

Damien Mouly, délégué régional de Santé publique France Occitanie

Équipe régionale chargée de la surveillance de la coqueluche

Jean-Loup Chappert

Anne Guinard

Leslie Simac

Théo Pechrikian

Pour nous citer : Bulletin. Surveillance coqueluche en Occitanie. 8 août 2024. Saint-Maurice : Santé publique France, 6 p., 2024. Directrice de publication : Caroline Semaille

Dépôt légal : 8 août 2024

Contact : occitanie@santepubliquefrance.fr / 05 34 30 26 35